



DIE GEBIRGSKANTONE

Regierungskonferenz der Gebirgskantone
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conferenza dei governi dei cantoni alpini
Conferenza da las regenzas dals chantuns alpins

Communiqué de presse

Les cantons alpins prêts à apporter leur pierre à l'édifice: oui à la loi pour l'électricité!

Les grands projets de centrales à accumulation et d'installations solaires d'importance nationale doivent être réalisés dans les cantons alpins. Ceux-ci sont prêts à apporter leur contribution pour assurer l'avenir d'un approvisionnement énergétique issu de sources renouvelables en Suisse. La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) est donc favorable à la loi pour l'électricité, qui sera soumise à votation populaire le 9 juin 2024.

Les bases du tournant énergétique

La Suisse ambitionne un tournant énergétique. La loi pour l'électricité prévoit donc des objectifs ambitieux et contraignants pour accroître la production d'électricité d'ici à 2035 et à 2050. Pour les atteindre, en plus d'être ouvert aux progrès technologiques, il est nécessaire en particulier de renforcer l'énergie produite à partir de sources renouvelables en Suisse. Dans cette optique, la loi pour l'électricité désigne des projets d'importance nationale, qui doivent voir le jour principalement dans les cantons alpins. Ceux-ci sont prêts à apporter leur pierre à l'édifice, même si cela représente une charge pour eux. La nouvelle loi pour l'électricité est le résultat de ce qui est actuellement possible politiquement. Les opposants au texte ne sont pas en mesure de proposer une autre voie réaliste.

La contribution essentielle des cantons alpins

Les cantons, la Confédération, le secteur électrique et les organisations de protection de l'environnement se sont mis d'accord sur seize projets hydroélectriques d'importance nationale. Treize d'entre eux doivent être réalisés sur le territoire des cantons représentés au sein de la Conférence gouvernementale des cantons alpins. Ce sont donc ces derniers qui apportent la principale contribution en vue de mettre en œuvre le tournant énergétique et de garantir l'approvisionnement en électricité en hiver. Les projets d'importance nationale bénéficient de procédures simplifiées: leur nécessité est avérée et ils ne peuvent être réalisés qu'à l'endroit prévu. En principe, ils ont la priorité sur d'autres intérêts nationaux. Grâce à ces projets, l'énergie hydraulique des cantons alpins endosse le rôle de colonne vertébrale en vue d'une production énergétique renouvelable, sûre et disponible. Les installations solaires d'intérêt national doivent aussi contribuer à atteindre les objectifs de production en hiver. Dans ce domaine aussi, de nombreux projets sont en cours de planification dans les cantons alpins. Le droit de participation de la population demeure intact. Lors des votations communales organisées jusqu'à présent sur de tels sujets, un oui est sorti des urnes dans deux tiers des cas.

Les intérêts de la protection de la nature et du paysage pris en compte

L'extension des énergies renouvelables portera atteinte à la nature et au paysage dans les cantons alpins. Toutefois, la loi pour l'électricité prévoit aussi des solutions sur ce point: les cantons doivent définir dans leur plan directeur quelles zones sont appropriées pour la production d'énergie renouvelable à partir d'installations éoliennes et hydrauliques ainsi que de grandes installations photovoltaïques, et quelles zones doivent être protégées. Cette délimitation de zones permet de tenir compte des intérêts de la protection de la nature, du paysage et des terres cultivées. En outre, la loi pour l'électricité interdit de construire des installations de production d'électricité dans des biotopes d'importance nationale ainsi que des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs.

L'électricité hivernale pour assurer l'approvisionnement

Au vu de l'importance, pour l'économie et la société, de pouvoir compter sur un approvisionnement énergétique fiable, il est essentiel de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger. La nouvelle loi pour l'électricité assure la production hivernale et encourage l'extension de l'hydroélectricité et des projets solaires et éoliens d'importance nationale. Cela permet à la Suisse de renforcer son approvisionnement indigène et de diminuer sa dépendance par rapport à l'étranger, notamment en hiver, lorsque plane la menace de pénurie d'électricité.

Coire, le 27 mai 2024



Personnes de contact:

Dr. Carmelia Maissen, Conseillère d'Etat et Présidente de la CGCA: 081 257 36 01 carmelia.maissen@diem.gr.ch

Fadri Ramming, secrétaire général de la CGCA: 081 250 45 61 fadri.ramming@gebirgskantone.ch

La Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a été fondée en 1981. Aujourd'hui, les gouvernements des cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des Grisons, du Tessin et du Valais en font partie. Initialement, le but de la CGCA se limitait à coordonner les questions en lien avec l'exploitation des forces hydrauliques. Depuis, la CGCA a étendu ses objectifs.

Aujourd'hui, elle vise une représentation commune de l'ensemble des préoccupations et des intérêts spécifiques aux régions de montagne en Suisse et à l'étranger. Cela comprend notamment les thèmes de l'aménagement du territoire et du tourisme, de l'énergie, des finances, de la circulation et de la politique extérieure (collaboration avec les régions alpines limitrophes). La superficie des huit cantons regroupés dans la CGCA représente 43,3% de la superficie totale de la Suisse. Environ 1,1 million de personnes, soit 13% de la population suisse, vivent dans ces huit cantons. La densité démographique moyenne dans le périmètre de la CGCA est de quelque 84 habitants par kilomètre carré (en Suisse: 215 habitants/km²).

Plus d'informations sur www.gebirgskantone.ch.